



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : SC/GDV/NM/13-09-2019

Orange SA
78 rue Olivier de Serres
75015 PARIS

A l'attention de Madame Valérie Le Boulanger
Directrice des Ressources Humaines Groupe

Paris, le 13 septembre 2019

Objet : Discrimination des fonctionnaires sur les demandes Compte Personnel Formation

Madame,

Nous recevons régulièrement des alertes de collègues fonctionnaires. Ils nous remontent des refus, de leurs DRH, de valider leur demande de formation sur leur Compte Personnel Formation (CPF), alors que les salariés de droit privé obtiennent sans difficulté leur accord. Malgré des demandes de plus en plus nombreuses depuis un an, les bilans formation de nombreux établissements montrent le faible nombre de CPF accordés aux fonctionnaires, alors même que ces derniers sont encore largement représentés dans les équipes.

L'article 2 du décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 toujours en vigueur pour le CPF des agents de la fonction publique, complété par circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du CPF, stipule que « l'utilisation du Compte Personnel de Formation porte sur toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet d'évolution professionnelle ».

Il n'appartient donc pas à l'entreprise de refuser une demande de CPF en invoquant l'inadéquation du projet avec l'activité actuelle du demandeur ou encore son départ prochain à la retraite.

Outre le non-respect des règles de la Fonction Publique, Cette situation fait ressortir une iniquité de traitement entre nos deux catégories de personnel : concernant la formation professionnelle les fonctionnaires sont censés bénéficier des mêmes droits que les salariés de droit privé pour réaliser leurs projets de développement.

Nous vous demandons de faire cesser immédiatement ces pratiques pénalisantes et discriminatoires à l'encontre d'une grande partie du personnel d'Orange

.../...

.../...

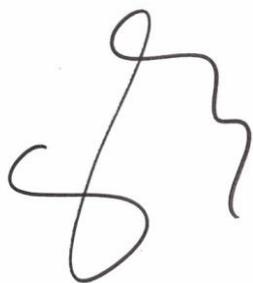
Nous tenons à votre disposition les dossiers qui nous sont remontés, à régler au plus vite, car ils génèrent un sentiment d'injustice et d'anxiété.

Il est vrai les équipes RH nouvellement embauchées connaissent peu ou pas les règles de la fonction publique et connaissent peu ou pas l'histoire de notre belle entreprise.

Nous vous rappelons que ce sujet, comme celui des échelons fonctionnels, a été évoqué récemment avec Stéphane Richard et vous-même. Vous nous aviez promis un retour que nous attendons toujours.

En absence de réponse de votre part et sans avancé probante sur le sujet, nous saisissons les tribunaux compétents pour faire appliquer le droit du personnel fonctionnaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la directrice, l'expression de nos salutations distinguées.



Sébastien Crozier
Président de la CFE-CGC Orange



Guy de Varax
Affaires juridiques et Commission formation
CFE-CGC Orange